



<b>Art des Vorstosses:</b>	<input type="checkbox"/>	Parlamentarische Initiative	– Initiative parlementaire	– Iniziativa parlamentare
<b>Type d'intervention</b>	<input type="checkbox"/>	Motion	– Motion	– Mozione
<b>Tipo d'intervento:</b>	<input type="checkbox"/>	Postulat	– Postulat	– Postulato
	<input checked="" type="checkbox"/>	Interpellation	– Interpellation	– Interpellanza
	<input type="checkbox"/>	Dringliche Interpellation	– Interpellation urgente	– Interpellanza urgente
	<input type="checkbox"/>	Anfrage	– Question	– Interrogazione
	<input type="checkbox"/>	Dringliche Anfrage	– Question urgente	– Interrogazione urgente

Bitte unterzeichnetes Original dem Ratssekretariat abgeben und den Text zusätzlich via Email weiterleiten an: [zs.kanzlei@pd.admin.ch](mailto:zs.kanzlei@pd.admin.ch)  
Déposer l'original signé auprès du secrétariat du Conseil et, en plus, envoyer le texte par messagerie électronique au: [zs.kanzlei@pd.admin.ch](mailto:zs.kanzlei@pd.admin.ch)  
Vi preghiamo di consegnare l'originale firmato alla Segreteria del Consiglio e di inviare il testo tramite messagerie elettronica a: [zs.kanzlei@pd.admin.ch](mailto:zs.kanzlei@pd.admin.ch)

Urheber/in – Auteur – Autore

Unterschrift – Signature – Firma

GENTIL Pierre-Alain

Begründung beiliegend (auf separatem Blatt)  
 Développement joint (sur feuille séparée)  
Motivazione allegata (su foglio separato)

Ohne Begründung  
 Sans développement  
Senza motivazione

**Titel** (deutsch)

**Titre** (français)

*Situation de Cargo CFF*

**Titolo** (italiano)

A la fin de l'été, la direction de Cargo CFF a fait état de la situation très préoccupante de l'entreprise, s'agissant notamment du trafic des marchandises à l'intérieur du pays. La direction de l'entreprise a également indiqué qu'elle préparait des mesures drastiques pour tenter de redresser sa situation financière, mesures qui n'excluent (à la date de dépôt de la présente intervention parlementaire) ni des suppressions d'emplois, ni des démantèlements d'installations ferroviaires (points de service) dans les différentes régions du pays.

Après avoir pris connaissance de ces informations, je demande au Conseil fédéral :

1. S'il n'est pas surpris, comme de nombreux observateurs du monde ferroviaire, par ce changement subit de situation dans le domaine du transport des marchandises. En effet, à mi-mars 2005, Cargo CFF annonçait des pertes significatives dans le trafic international de transit, pertes heureusement compensées par les résultats positifs du trafic intérieur. A fin août, c'était brusquement l'inverse : la situation florissante du trafic international de transit ne permettait plus de compenser les résultats catastrophiques du trafic intérieur. Un changement de tendance aussi rapide et une inversion aussi massive des recettes sont-ils avérés, selon les informations à disposition du Conseil fédéral ?
2. Si il a connaissance de développements comparables dans les ETC importantes du pays (BLS et

Mitunterzeichner: Die aktuelle Liste ist gedruckt verfügbar im Ratssaal (Session) und im Zentralen Sekretariat. Elektronisch: auf den PCs, welche für Ratsmitglieder zugänglich sind.  
Cosignataires: La liste actuelle imprimée est disponible dans la salle du conseil (session) et au secrétariat central; électronique: sur les PC à disposition des parlementaires.  
Cofirmatari: La lista attuale è disponibile nelle sale dei Consigli, presso la Segreteria centrale e su ogni computer a disposizione dei parlamentari.

BUNDESKANZLEI: Dienstvermerk - Indications de service

Zuteilung	EDA	EDI	EJPD	VBS	EFD	EVD	UVEK	BK	Datum
Original									Visum
Kopie									

Verteilung: BR, BK, VK (2), GS, BK, Ba (2), Verbindungsleute, Sekretariat PD, Parteisekretariate

RhB, notamment) ?

3. Si la transparence de gestion de Cargo CFF est suffisante pour que l'on puisse absolument exclure que seules des écritures financières ou comptables « créatives » internes à l'entreprise expliquent ces écarts forts et brutaux ?
4. Si une situation financière trimestrielle intermédiaire de Cargo CFF suffit, à elle seule, à justifier et permettre la mise en cause d'emplois, d'infrastructures, ainsi que de la politique globale de transfert des marchandises de la route au rail définie par le Conseil fédéral et les Chambres et approuvée par le Peuple ?
5. Si le Conseil fédéral, en sa qualité de représentant du propriétaire et actionnaire unique des CFF, approuve l'esprit et l'ampleur des mesures envisagée par Cargo CFF et leur donnera ultérieurement son aval ?
6. Si il a connaissance de la réaction des cantons qui, conformément aux dispositions du mandat de prestation des CFF, doivent être consultés avant que l'entreprise prenne des mesures aussi drastiques que celles qui sont envisagées ?